

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'OISE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie télématique ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriales ;

Vu l'arrêté n°2019-RP2C-1 en date du 19 décembre 2018 portant ouverture des concours interne, externe et troisième concours de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2019.

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 :**

Le jury des concours interne, externe et troisième concours de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2019 est composé comme suit :

### **Collège des Elus :**

- Monsieur DURAND Dominique, adjoint au Maire à la Mairie de FONTENAY TORCY, Président du jury ;
- Madame ROBERT Nicole, Maire d'ULLY SAINT GEORGES assurera les fonctions de présidente du jury dans le cas où Monsieur DURAND Dominique serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

**Collège des personnalités qualifiées :**

- Monsieur MUZART Hervé, Vice-Président du Centre de Gestion de l' AISNE – Mairie de VIERZY.
- Madame GALLOIS Corinne, Rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe – Mairie de COMPIEGNE.

**Collèges des fonctionnaires territoriaux :**

- Monsieur BELLAMY Sébastien, attaché territorial principal, membre du jury désigné pour représenter le C.N.F.P.T par courrier de la Directrice de la Délégation de PICARDIE du CNFPT en date du 16.04.2019.
- Madame GARNIER Martine, rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, représentant de la catégorie B désignée par tirage au sort parmi les représentants du Personnel de la Commission Administrative Paritaire compétente.

**ARTICLE 2 :**

Les membres du jury des concours interne, externe et troisième concours de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2019 se réuniront **le Jeudi 04 juillet 2019 à partir de 10 heures 30**, dans les locaux du Centre de Gestion de l'Oise, 2 rue Jean Monnet, PAE du Tilloy à BEAUVAIS afin d'organiser les épreuves desdits concours.

**ARTICLE 3:**

Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'OISE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'AMIENS dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site du Centre de Gestion de l'OISE. Le présent arrêté sera affiché dans les locaux des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'OISE, de l' AISNE et sera transmise à Monsieur le Préfet de l'OISE.



Fait à BEAUVAIS, le 29 mai 2019  
**LE PRESIDENT  
PAR DELEGATION LE VICE-PRESIDENT**

  
**Robert CHRISTIAENS**